



Commune de SERQUES

**Projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
à vocation d'habitat
Lancement de la concertation préalable en application
de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme**

Par délibération en date du 2 décembre 2010, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer a décidé de prendre en charge l'étude et la réalisation d'une Zone d'Aménagement Concerté, à vocation principale d'habitat, sur le territoire de la commune de SERQUES.

En application des dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, un dossier de concertation est tenu à la disposition du public et consultable à la mairie de SERQUES et à l'Hôtel de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Un registre y est également ouvert en vue de recueillir les observations sur le projet.